Evry le 30 mai 2011.

Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

Négo sociale EVRY CTC :

Encore un effort !

On savait que nous n'étions pas dans un monde de bisounours, mais quand même ! La négociation prend une tournure ubuesque, jamais vue, même lors de la fermeture de la PFC de Créteil où il avait fallu en deux semaines négocier un accord pour reclasser les 130 agents de la plate-forme Colis. La différence, fondamentale, est que l'accord a été trouvé et signé très majoritairement, notamment par SUD et CFDT, les deux premiers syndicats des Colis IdF.
Mais à Evry CTC, on en est encore loin, tout en étant proche. Explications.

Lors de la plénière du 27 mai, l'intersyndicale SUD/CGT/FO est venue pour la première fois, pour affirmer leur volonté de négocier un accompagnement social quelque soit l'avenir du centre, a fait ses propositions sur la base du projet initial, puis a quitté la salle sans donner de raisons et sans écouter les autres acteurs. Bizarre, mais ça ne nous regarde pas.
La CFDT est restée pour clarifier un certain nombre de dispositions, rappeler quelques oublis concernant les primes (changement d'horaire, mobilité fonctionnelle vers des métiers non décrits dans le projet), et réaffirmer ses incontournables : gestion des surnombres, effet rétro-actif, mise en place des dispositions de l'accord devenu caduc au niveau national sur le « temps partagé ».

■ Encore un effort, patron !

Lundi matin, la Direction nous a proposé un texte définitif, qui sera soumis aux instances statutaires prochainement. Si une grande partie des axes développés par la CFDT se retrouvent dans cette mouture, y compris sur des revendications qui n'avaient pas été formulées dans le tract précédant (prime de changement de régime de travail) il ne peut être ratifié en l'état par la CFDT, sauf si les adhérents CFDT le souhaitent, avec une majorité d'agents du CTC. Au-delà de la différence importante entre notre demande argumentée (traitement à l'identique entre l'accord CQC Paris Sud et celui d'Evry) sur la prime de mobilité fonctionnelle vers la PIC de Wissous, pourquoi la CFDT ne peut signer cet accord aujourd'hui ? Parce que les dispositions « temps partagé » pour les agents ayant 50 ans avec service actif ou 55 ans sans service actif, relèvent d'un tour de passe-passe, puisque pour répondre à notre exigence, La Poste propose le dispositif unilatéral pris le 1er avril 2011, après que l'accord soit devenu caduc. Celui-ci est beaucoup moins avantageux : 50% payé 70%, prise en charge des cotisations retraites par l'agent lui-même (le coût est faramineux), exclusion des cadres de classe 3 et des contractuels, décision d'octroi ou pas par La Poste. Notre demande n'était pas celle-là (voir tract précédant).

■ Vers un accord majoritaire ?

La question peut se poser. Pour que l'accord soit valable, il faut qu'il recueille la signature de syndicats représentants au moins 30% des voix au niveau DOTC. Or, comment ne pas s'interroger : puisque « l'intersyndicale » n'a pas vraiment intégré la négociation, à moins d'une surprise, elle n'est pas dans une posture de contractualisation. Il faudrait plus de souplesse de la part de la Direction, et moins de jeu du « chat et de la souris » de la part de l'intersyndicale. Une accélération des process de rencontres entre ces deux acteurs nous semble incontournable, si on ne veut pas voir le projet initial adopté par les instances statutaires.

Dans ce dernier cas, la CFDT prendra toutes ses responsabilités, car il est hors de question pour nous que les agents du CTC soient traités au rabais par rapport aux autres personnels concernés par un projet CQC depuis 5 ans en Ile-de-France !

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !